

n°70

Le

# Buisseran

## magazine

LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU VILLAGE DE LA BUISSIÈRE

JUILLET 2019

“Limitation de vitesse  
à 30km devant l'école”



- > Une championne de France **P.2///** > Editorial **P.3///** > Budget 2019 **P.4///** > Cérémonie du 8 mai **P.6///**
- > CCAS **P.7///** > Remise en eau des bassins communaux **P.8///** > Citoyen engagez-vous **P.9///**
- > Quel foire **P.10///** > Les feux de la Saint Jean **P.11///** > Commémoration du 19 mars **P.12///**
- > La kermesse **P.13///** > Nuisances sonores **P.14///** > Feux de végétaux et feux sauvages interdits **P.14///**
- > Tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019 **P.15///** > Bel Acte citoyen **P.16///** > UICG **P.17///** > Associations **P.18///**
- > A noter dans vos agendas / Horaires de Mairie et des déchetteries **P.23///**





## Une championne de France

Née le 20/07/2005 à Grenoble, Morgane ANNIS habite à La Buissière depuis 2016. Elle est actuellement en classe de 4<sup>ème</sup> au collège du Touvet.

Morgane a commencé à pratiquer son sport de prédilection, le judo, à l'âge de 8 ans au club du Touvet.

En plus de ses activités scolaires, Morgane s'entraîne quatre fois par semaine.

En minime 1<sup>ère</sup> année, Morgane a terminé 3<sup>ème</sup>.

Cette année, les championnats de France ont eu lieu à Villebon-Sur-Yvette. Pour sa deuxième année de participation à ses championnats de France, Morgane n'avait qu'une seule idée, faire mieux que l'année dernière et pourquoi pas monter sur la plus haute marche du podium. Après 6 combats et autant de victoires, Morgane atteint la finale. Les combats durent

3 minutes au maximum. Elle remporte la finale et devient championne de France minime des - 40 kg.

Morgane a un souhait, intégrer le pool France à Marseille et pour cela, elle doit se qualifier aux championnats de France cadet et faire un podium.

Son but suprême : être sélectionnée en équipe de France et participer aux JO de PARIS en 2024 ! Nous espérons qu'elle atteindra son rêve et nous lui souhaitons bonne chance.

Un petit message personnel de Morgane à son entraîneur :

“ Merci Olivier CANO d'avoir été présent dans les moments difficiles, et d'avoir toujours cru en moi, avec ton expérience et les mots justes, tu as su me motiver jusqu'au dernier combat. ”



## Chers Buisserans !

La chaleur est là, c'est la période des vacances, chacun pense à rechercher un peu de fraîcheur pour se ressourcer au mieux .

Notre village continu à vivre dans cette période estivale et voici quelques informations sur les événements passés et futurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, suite au départ en retraite de Chantal et Christian, deux nouvelles têtes sont apparues en Mairie. Carine CHANJOU comme Secrétaire et David GOSSELIN comme Employé Communal.

Sur le plan aménagement, des parkings aux abords de la Mairie et de la salle des fêtes vont être créés.

Trois conteneurs de tri sélectif seront installés à LA MALADIERE aux abords de la plage de dépôts.

L'accès à l'école sera sécurisé par des marquages au sol et la pose d'un radar.

La fibre optique traverse notre village et vient de faire l'objet d'un contrôle.

Dès que l'adressage sera réalisé avec la Poste, nous enverrons le dossier à l'entreprise chargée de la « FIBRE » par le Département. Celle-ci pourra alors tirer le réseau fibre jusqu'à votre habitation. Il vous restera, à contacter votre opérateur pour vous raccorder au réseau. Les priorités de raccordements sont données aux Mairies, Écoles, Moyens de Secours et Gendarmerie.

Comme chaque année lors des vacances, les vols sont à craindre même dans notre village rural.

Si vous vous absentez une semaine ou plus, il vous est conseillé de demander une surveillance à un voisin qui puisse agir rapidement.

De plus en plus de démarchages se font à domicile, soyez prudents, ne laissez pas rentrer des inconnus surtout s'ils vous disent qu'ils ont l'accord de la Mairie. Le Maire n'autorise jamais ces démarches de porte à porte. Attention à ceux qui vous annoncent que par tirage au sort, vous avez gagné une coquette somme d'argent. Pour vous la verser, ils vous demandent une pièce d'identité et un numéro de compte bancaire. Cette action a été testée récemment dans un village voisin.

Vous partez en vacances, prenez le temps de remplir une fiche à la Gendarmerie, des Patrouilles passeront régulièrement aux abords de votre domicile pour effectuer des contrôles.

Vous êtes témoin d'une infraction ou vous avez un doute, ayez le réflexe de téléphoner à la Gendarmerie (Tél:17). Les Gendarmes préfèrent se déplacer pour rien plutôt que trop tard.

Chers Buisserans, vous êtes dans un village où il fait bon vivre. Il nous appartient tous de créer de bonnes relations de voisinage et de respecter quelques règles afin d'éviter les nuisances. Si vous organisez un barbecue, un dimanche avec la famille ou les amis, il est désagréable de voir le voisin démarrer la tondeuse à gazon ou la tronçonneuse. Cette animation n'est pas celle que vous souhaitez et elle génère des tensions. Les horaires à respecter sont consultables dans le Buisseran.

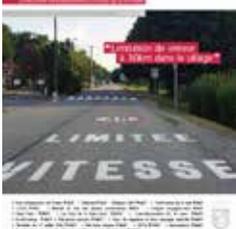
Je compte sur la compréhension de chacun afin de maintenir ou améliorer le « bien vivre ensemble ».

Je vous souhaite une bonne lecture et de belles vacances.

///André Maitre  
Maire de La Buisserie

70  
n

Le Buisseran  
magazine



Magazine municipal  
N°70 - juillet 2019

///Directeur de la publication : André Maitre

///Directeur de la communication : Christelle Carron

///Conception : Print & Design (06 79 88 91 91)

///Réalisation : Print & Design

///Impression : CEWE best in print

///320 exemplaires

///Dépôt légal : 03 août 1994

# Budget 2019

Mairie

## Budget communal 2019

/// Le budget communal primitif 2019 a été voté en Conseil Municipal le vendredi 15 mars dernier.

Comme depuis maintenant 5 années, ce budget a été préparé dans un contexte de baisses continues des dotations de l'état et d'intégration à la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG).

Le budget 2019 est essentiellement caractérisé par la poursuite des travaux de rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste et atteint un total de 1 738 363 euros, avec 793 405 euros de fonctionnement et 944 958 euros d'investissement.

### DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement atteignent un total de 793 405 euros dont notamment 197 477 euros de charges à caractère général (contre 196 802 en 2018), 124 520 euros de charges de personnel (148 067 en 2018), 183 398 euros de charges dites de gestion courante (178 622 le budget précédent).

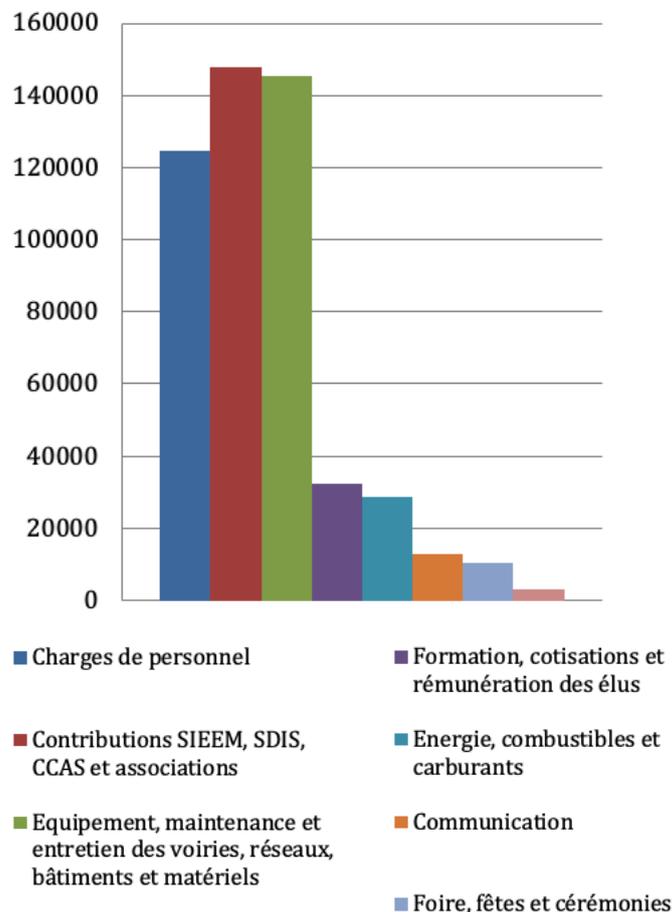
La diminution des **charges de personnel** est liée au recrutement d'agents dont les indices sont moins élevés et à la minoration de la ligne affectée au remplacement des congés en cas d'absence ; une somme confortable reste prévue en cas d'arrêt maladie des agents.

**Les charges à caractère général** regroupent les dépenses d'énergie, électricité, combustibles et carburants (28 770 euros), des frais d'affranchissement, télécommunication, annonces et publications (12 700 euros), l'organisation de fêtes, cérémonies et foire (10 500 euros), ainsi que les charges d'équipement, fournitures, maintenance et entretien des bâtiments publics, voiries, réseaux, terrains et matériels, assurances, taxes et impôts (145 507 euros contre 151 302 euros en 2018). Il convient de noter que 10 125 euros sont affectés à l'archivage des documents de notre commune et que les dépenses d'entretien des bois et forêts augmente cette année en raison d'une coupe de bois. Par ailleurs une renégociation des contrats d'assurance a permis de réduire les dépenses d'assurance de 8 530 à 7 000 euros.

**Les charges de gestion courante** sont constituées des contributions au Syndicat Intercommunal des Ecoles Élémentaires et Maternelle SIEEM et aux différents associations présentes sur la commune (126 747 euros), au service incendie SDIS (15 651 euros), au CCAS (5 500 euros) ainsi que les indemnités, frais de formation et cotisations des élus (32 500 euros).

La subvention au CCAS passe de 4 500 à 5 500 euros afin de permettre la mise en place de nouvelles animations, notamment pour organiser un spectacle pour la fête de Noël, en lien avec Ste Marie d'Alloix, et pour étendre l'aide aux activités à plus de familles.

Dépenses de fonctionnement (euros)

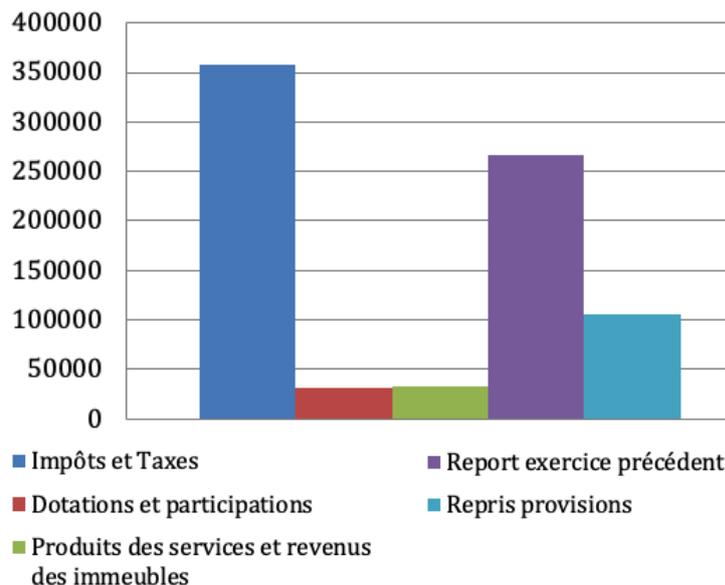


**Les prévisions de recettes** atteignent 793 405 euros dont 266 301 euros de report de l'exercice précédent.

105 073 euros proviennent de la reprise de provisions affectées depuis 2009 aux travaux d'assainissement.

Les recettes sont essentiellement portées par les impôts et taxes qui représentent 358 240 euros (contre 370 998 en 2018) auxquels viennent s'ajouter les dotations et participations avec 31 362 euros (43 782 en 2018) et les produits des services (réalisés par l'employé communal pour le service des eaux de la CCLG et pour le SIEEM), revenus des immeubles et de la foire à hauteur de 32 252 euros (37 973 l'exercice précédent).

### Recettes de fonctionnement (euros)



### DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

**Les dépenses prévisionnelles** d'investissement atteignent 944 958 euros dont 210 638 euros de reste à réaliser de l'exercice 2018.

Les dépenses budgétisées sont essentiellement portées par la rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste (630 710 euros). Les dépenses en travaux de voirie atteignent 34 000 euros (piste forestière, La Maladière, marquages au sol et matérialisation de places de parking). Il faut y ajouter des opérations d'équipement sur les réseaux secs, d'éclairage public et d'eaux pluviales (15 382 euros) ainsi que du matériel de mairie (10050) et la budgétisation prévisionnelle de l'achat de nouvelles cave urnes (1000 euros)

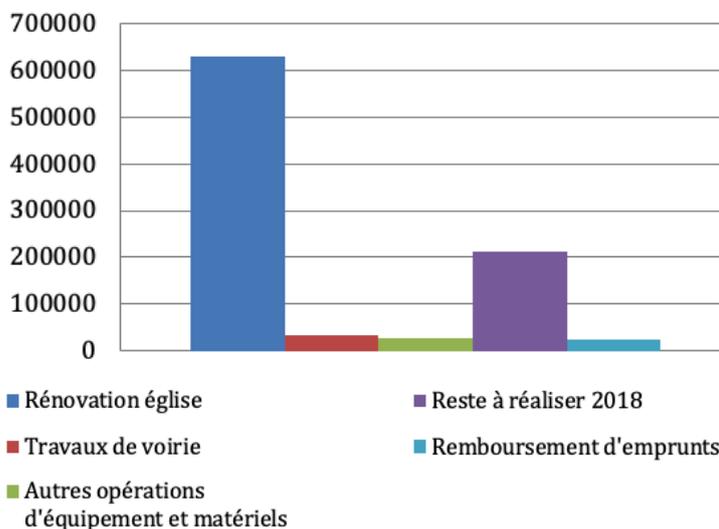
Les remboursements d'emprunts atteignent 22 558 euros et 7 000 euros sont budgétisés à titre de dépenses imprévues. Il faut enfin ajouter 13 620 euros d'opérations diverses.

**Concernant les recettes prévisionnelles d'investissement**, elles atteignent 944 958 euros dont 654 319 euros proviennent du solde d'exécution positif reporté de l'exercice précédent.

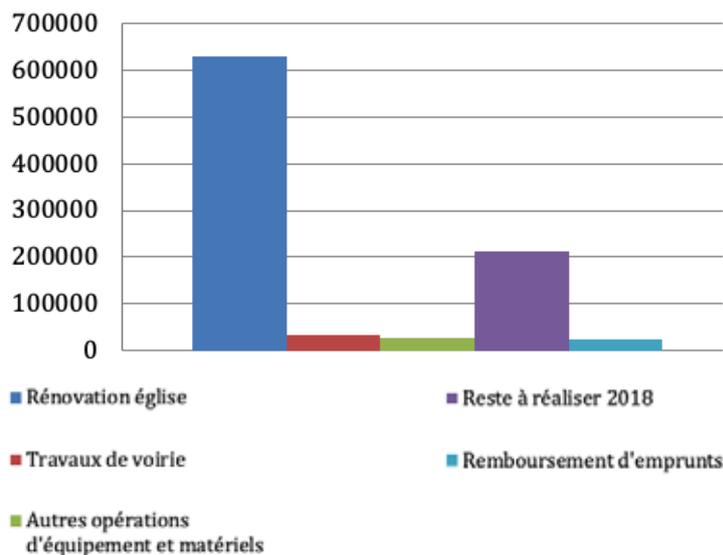
Aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2019.

Les nouvelles subventions et dotations atteignent 21 955 euros auxquelles il faut ajouter 268 684 euros provenant d'opérations diverses (virements entre sections, opérations patrimoniales et restes à réaliser).

### Dépenses d'investissement (euros)



### Dépenses d'investissement (euros)



Le budget primitif 2019 permet de poursuivre les travaux de rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste sans augmentation des impôts ni nouvel emprunt. Il a été voté et adopté à l'unanimité.



Mairie

## Cérémonie du 8 mai 2019

C'est sous la pluie et en présence d'Elus et de représentants des associations d'Anciens Combattants, que les Buisserans se sont retrouvés devant le monument aux morts pour la commémoration de la victoire de la liberté contre l'emprise nazie.

Pour cette 74<sup>ème</sup> commémoration, le message de l'UFAC, lu par une enfant du village, Morganne ANNIS, nous rappelle que les valeurs humanistes doivent être préservées.

Puis, dépôt de gerbes, minute de silence et Marseillaise ont précédé le verre de l'amitié offert par la municipalité.





Mairie

## CCAS Centre Communal d'Action Sociale

/// L'aide aux familles pour l'activité des enfants **soumise aux quotient familial**.

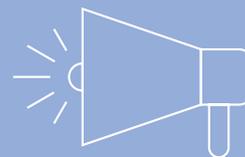
Lors d'une réunion du CCAS du 18 décembre 2018, il a été proposé de remettre en question l'aide attribuée aux enfants qui sont inscrits à une activité extra scolaire. En effet en 2018 le budget réservé pour cette aide a été insuffisant.

Après l'étude de plusieurs propositions, le conseil d'administration a décidé de réserver cette aide aux familles qui en ont le plus besoin, dont le quotient familial **n'excède pas 1 250 euros**.

Son montant de 35 euros est maintenu.

Il est rappelé que cette aide est réservée aux enfants domiciliés à La Buissière et scolarisés de la petite section au CM2, dans les écoles du SIEEM.

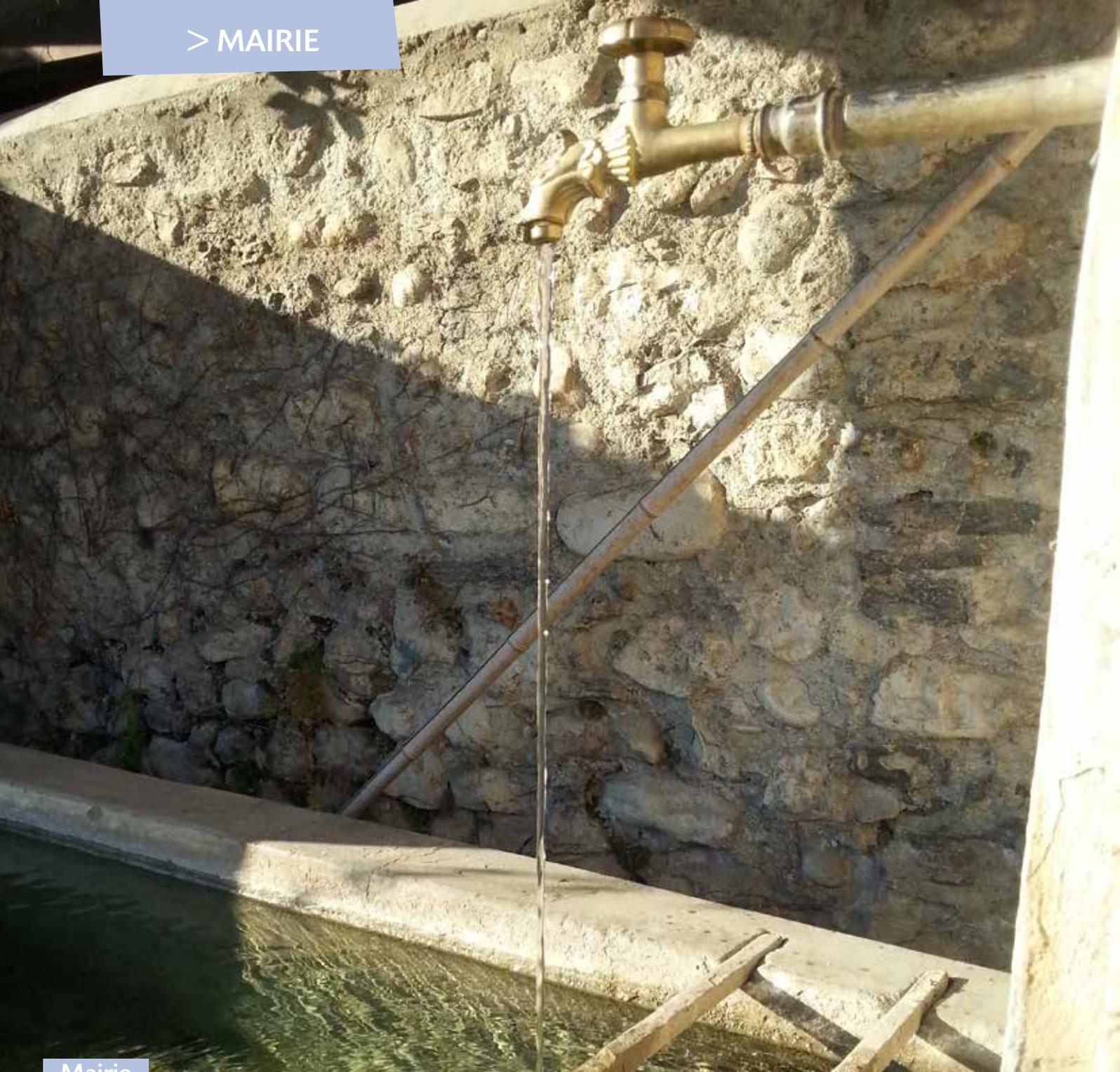
Les demandes devront être transmises à la mairie **avant le 30 novembre 2019** accompagnées d'un justificatif de domicile, d'un RIB, des documents attestant de l'inscription à une activité et du quotient familial.



### L'AIDE AUX FAMILLES POUR LA HALTE GARDERIE

L'aide accordée aux familles qui font garder leurs enfants en halte garderie est maintenue pour un montant de 0.50 euros de l'heure avec un maximum de 20h par mois et par enfant.

Les demandes devront être transmises à la mairie, accompagnée d'un justificatif de domicile, d'un document attestant de l'accueil de l'enfant (facture acquitté) et d'un RIB.



Mairie

## Remise en eau des bassins communaux

**/// Vous étiez nombreux à réclamer la réouverture des bassins et vous aviez raison mais ce n'était pas si simple !**

Après plusieurs interventions auprès de la Préfecture et du Service des eaux de la CCLG, la Mairie a obtenu l'autorisation de remettre en eau les bassins communaux, alimentés par le réseau d'eau potable.

Cette eau potable, bien qu'elle retourne à la nature, est payée à l'Agence de l'eau par la Mairie. C'est pourquoi seul un filet d'eau coulera en permanence. Le débit sera au minimum et réglé en fonction de l'arrivée des sources dans chaque réservoir.

Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de manque d'eau dans les réservoirs, ce qui imposerait une fermeture immédiate des bassins.

David, l'employé communal, s'est empressé de réaliser cette belle et très attendue mission. Nous comptons sur votre civisme pour respecter ces lieux.

Bel été à Vous.

Le Conseil Municipal

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

## 2020

Mairie

## Citoyen engagez-vous

/// Dans un an, une nouvelle équipe municipale sera en place. Membres de l'équipe dite « sortante », nous sommes fiers d'avoir porté la charge de notre mandat conformément à notre programme.

- La situation financière du village est saine.
- Suite aux travaux de La ville, nous avons poursuivi ceux-ci sur le hameau de Granges. Les réseaux eau potable, assainissement ont été refait à neuf. L'ancien réseau unitaire évacue les eaux pluviales. Les réseaux secs (électricité, éclairage public et Télécom) ont été enterrés.
- La voirie rénovée, il reste quelques petites « retouches » à terminer, nous suivons celles-ci avec le bureau d'études et les entreprises.
- Les travaux de sauvegarde de l'église devraient commencer fin septembre, début octobre. Les appels d'offres pour la « tranche 1 » sont lancés. Ils concernent la charpente, la couverture, la zinguerie, la maçonnerie, une partie électricité et une partie ferronnerie et vitraux.
- Le pont de La Buissière qui franchit l'Isère sera inauguré au cours du premier semestre 2020.

- La ZAE avec le centre de tri de La poste sera opérationnelle dès le mois de juillet. La société MANANG (BTP ouvrages d'arts) et la société DONIDEA (locations locaux) sont également actives.

Les animations comme la foire des Bourgeons, les feux de la St Jean, le Noël des enfants, le repas des séniors, la soirée Cinétoile rythment la vie chaleureuse et dynamique du village.

De multiples et grands défis sont encore devant nous : la seconde tranche de l'église, pérenniser la salle des fêtes, accompagner la mise en place du " numérique", maintenir et développer raisonnablement notre village, défendre les intérêts des Buisserans dans la CCLG et continuer à tisser les liens avec les communes voisines...

Vous Buisserans, vous serez alors au début d'une passionnante aventure. Au sein de la nouvelle équipe, vous serez responsable de notre village et de son bon fonctionnement. Comme nous sommes certains que vous ferez de votre mieux, nous vous proposons de vous rapprocher de nous pour préparer les élections et vous présenter les dossiers en cours.

Mairie

## Carte d'identité, passeport

Dans le Grésivaudan, 3 communes proposent le service carte d'identité, passeport : Crolles, Pontcharra, Villard-Bonnot.

### Prise de rendez-vous :

**Crolles, Pontcharra :** Prise de rendez-vous obligatoire sur les sites Internet [ville-crolles.fr](http://ville-crolles.fr) et [pontcharra.fr](http://pontcharra.fr)

**Villard-Bonnot :** Prise de rendez-vous par téléphone au 04 76 45 79 45 ou en mairie

**Informations :** mairies et [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)





Mairie

## Quelle foire !

**/// Le soleil n'est pas encore levé, Il est 5h... et ce n'est pas la chanson de Dutronc !**

L'équipe se presse à la Buissière, c'est l'organisation du jour J : La Foire des Bourgeons. Si quelques forains sont installés depuis la veille, les premières voitures du vide grenier sont déjà là en file indienne.

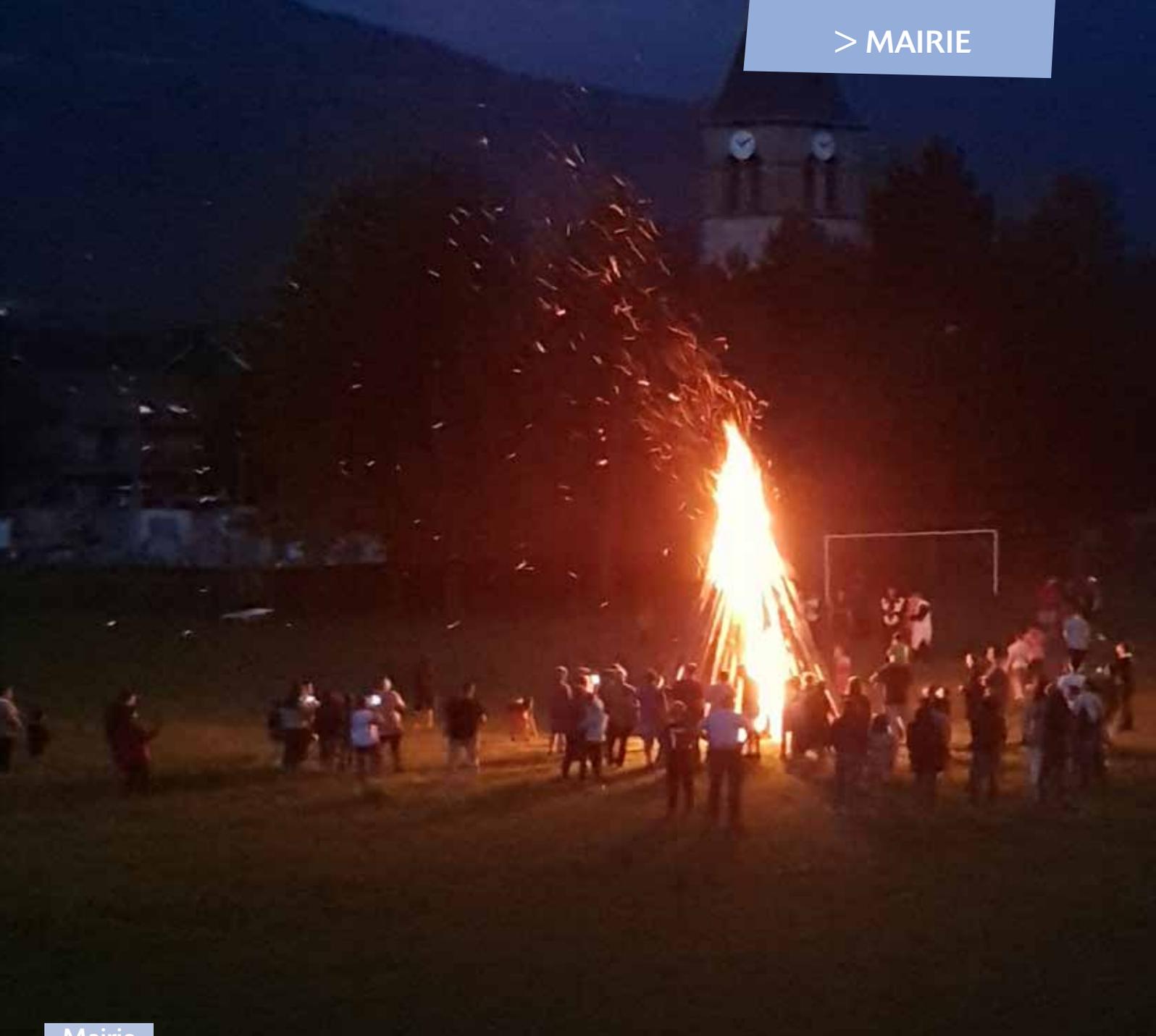
Petit à petit, le vide grenier et les forains prennent place, bientôt la foire va s'éveiller pour de bon. Il flotte à la buvette l'odeur du café. Cette année, il fait un peu frais...

Huit heure, la foire est ouverte, les premiers badauds arpentent les stands. Dans le vide grenier il y a presque de

tout : des vêtements pour enfants à la lanterne qui manque dans le coin de la maison. La foire ! Sur la rue Château Dauphin de la mairie à la Salle Roger Pin, les stands se pressent. Les forains discutent et vendent avec enthousiasme leur produits. A la salle des fêtes, c'est l'effervescence : le repas se prépare, le monde arrive au bar, les friteuses crépitent !

La journée est un tourbillon de rires d'enfants et de discussions animées !

Et déjà il faut ranger, replier, nettoyer. Demain, sur le chemin du travail ou de l'école, sur la place vide et la route dégagée, il reste le fantôme souvenir de ce dimanche de fin d'hiver



Mairie

## Les feux de la Saint Jean, un samedi soir à La Buisnière

**/// La pointe de bois est dressée fièrement dans son champ. Il fait enfin beau car la semaine a été pluvieuse.**

Aux tables dressées devant la salle des fêtes, les discussions sont animées. Les enfants courent dans tous les sens ... Et au service on s'affaire pour fournir à chacun sa frite, son hotdog ou sa boisson.

Le soleil disparaît lentement à l'horizon. C'est quand ? La question se pose quand le feu sera allumé ?

La luminosité baisse doucement. Encore un verre, une frite, une anecdote... Et c'est le moment attendu !

Le feu est allumé... de nombreuses personnes attendent cette année, presque impatientes, en demi-cercle pour voir le grand brasier mais, les flammes restent quelques minutes cachées. Juste un petit rougeoiement entre les planches révèle ce qui se prépare.

Et enfin petit à petit les flammes apparaissent. Les flammes commencent à lécher un côté.

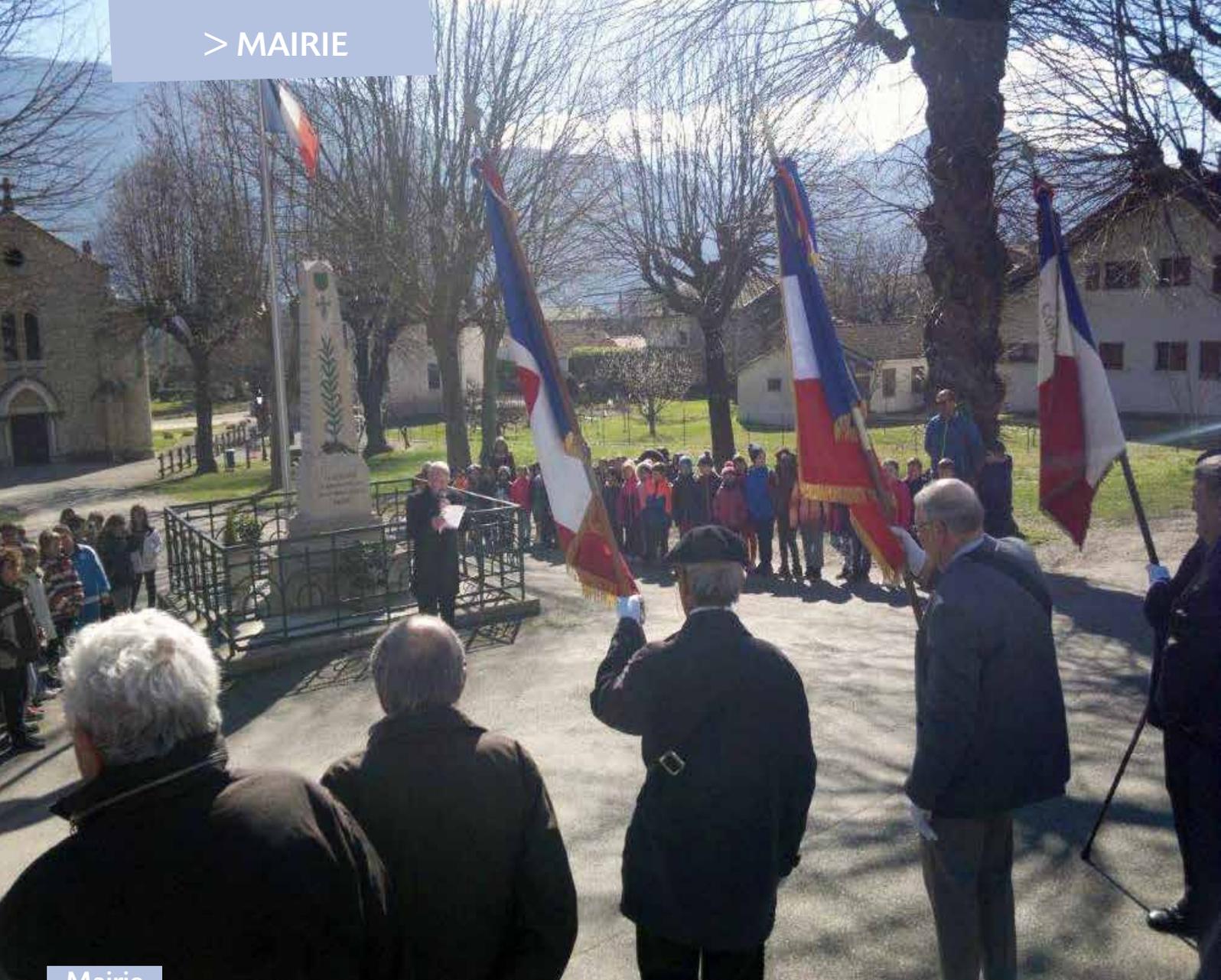
Elles s'élèvent de plus en plus et bientôt c'est un feu immense qui rayonne et réchauffe tout le monde.

Les flammes s'élèvent dans le ciel. Des centaines de petites lucioles orangées montent pour redescendre aussi vite en s'évanouissant dans la nuit.

Elles se reflètent dans les yeux admiratifs des petits et des plus grands devant la puissance du brasier.

Et voilà, il est temps de se coucher pour les plus jeunes et le temps de finir les discussions en revenant près du bar.

Une bien belle soirée.



Mairie

## Commémoration du 19 mars

/// 19 mars 2019 à La Buisnière, Place de la mairie.  
Jour de commémoration.

Symbole de renouvellement et de la passation de mémoire. Les enfants de l'école se sont alignés de chaque côté du monument.

Les anciens, les officiels prennent place devant.

Voilà que s'élève la marche du soldat. Lorsque le silence se fait, les discours solennels sont prononcés avec émotion. Retenons particulièrement la conclusion :

*«... un espace de vie, de confiance et d'espérances, les citoyens formant une ronde pour s'ouvrir au monde et transmettre leur message de Paix, d'amour, de joie et d'amitié.*

*Avec enthousiasme, fédérons toutes les énergies pour préserver la Paix, ce bien si précieux. C'est donner un sens à la vie.*

*Vive la République. Vive la France ».*

La minute de silence vient marquer le temps de recueillement. Et la Marseillaise retentit.

L'histoire est donnée, l'avenir reste à construire.





Mairie

## La kermesse

/// Cette année encore, la canicule n'aura pas empêché enfants, parents et enseignants de participer à la kermesse annuelle du regroupement scolaire.

Carton plein pour tous les stands, la tombola et la buvette !!

Cette manifestation permet, comme chaque année, de récolter quelques milliers d'euros qui permettront de financer les différents projets pédagogiques de chaque école.

L'association des parents d'élèves (APERP) remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour ce succès et rappelle ici toute l'importance de la contribution de chacun.

A l'année prochaine !!!!





Mairie

## Nuisances sonores

Il n'est pas admis d'écouter de la musique très forte, ou de crier en permanence au risque de gêner ses voisins **même dans la journée**.

En dehors de la période entre 22 heures et 7 heures où le bruit est interdit, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas gêner ses voisins.

Concernant les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, comme la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels

que des tondeuses à gazons, tronçonneuses, perceuses... susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, elles doivent être exclusivement effectuées les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h ; les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.

Mairie

## Feux de végétaux et feux sauvages interdits !

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérés comme des déchets verts, qui, comme les épluchures ou les autres déchets ménagers, sont interdits à l'incinération à l'air libre. En effet, ils peuvent être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de propagation d'incendie.

Ces déchets verts doivent donc être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage. Néanmoins, des arrêtés préfectoraux précisent quelques dérogations sur des périodes dites « vertes », qui autorise le brûlage à certains mois de l'année en respectant des horaires définis.

De plus, avec le beau temps, de plus en plus de barbecues sont improvisés en plein air, alors que de tels rendez-vous sont réglementés par une législation stricte. En effet, l'utilisation de barbecues « sauvages » ou tout autre emploi du feu sont



interdits sur tout le territoire de la commune de La Buisnière excepté à l'occasion de manifestations présentant un intérêt communal et sur autorisation de l'autorité municipale.

L'herbe, les écorces et le foin sont des éléments qui augmentent le risque d'incendie. Pour en organiser un, il faut donc prendre contact avec La Mairie.

L'organisateur d'un barbecue sur le domaine public devra adresser un mois avant la date de la manifestation un courrier à Monsieur le Maire précisant le motif de la demande, sa date, son lieu, en indiquant l'emplacement du barbecue et les conditions de son utilisation.

L'utilisateur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour recueillir les graisses de cuissons afin de ne pas souiller le revêtement des sols du domaine public ; en cas de dégradations, il devra supporter tous les frais de remise en état.



Mairie

## Tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019

**/// Bien que moins touchés que nos voisins situés au sud du village, La Buissière n'a pas été épargnée.**

Deux grosses toitures ont été emportées par le vent, une, est retombée sur un engin agricole qui est endommagé. Une cheminée est tombée sur une voiture, de nombreuses tuiles ont été arrachées. Huit cents noyers ont été dessouchés ou brisés.

L'électricité n'a pu être rétablie que le lendemain à partir de 8h30. Les équipes d'ENEDIS ont œuvré toute la nuit pour notre secteur.

La tempête n'est pas un phénomène climatique couvert par le régime des catastrophes naturelles.

En revanche, les dommages causés par cet orage, sont couverts obligatoirement par la garantie tempête-grêle-neige, prévue par les contrats d'assurance.

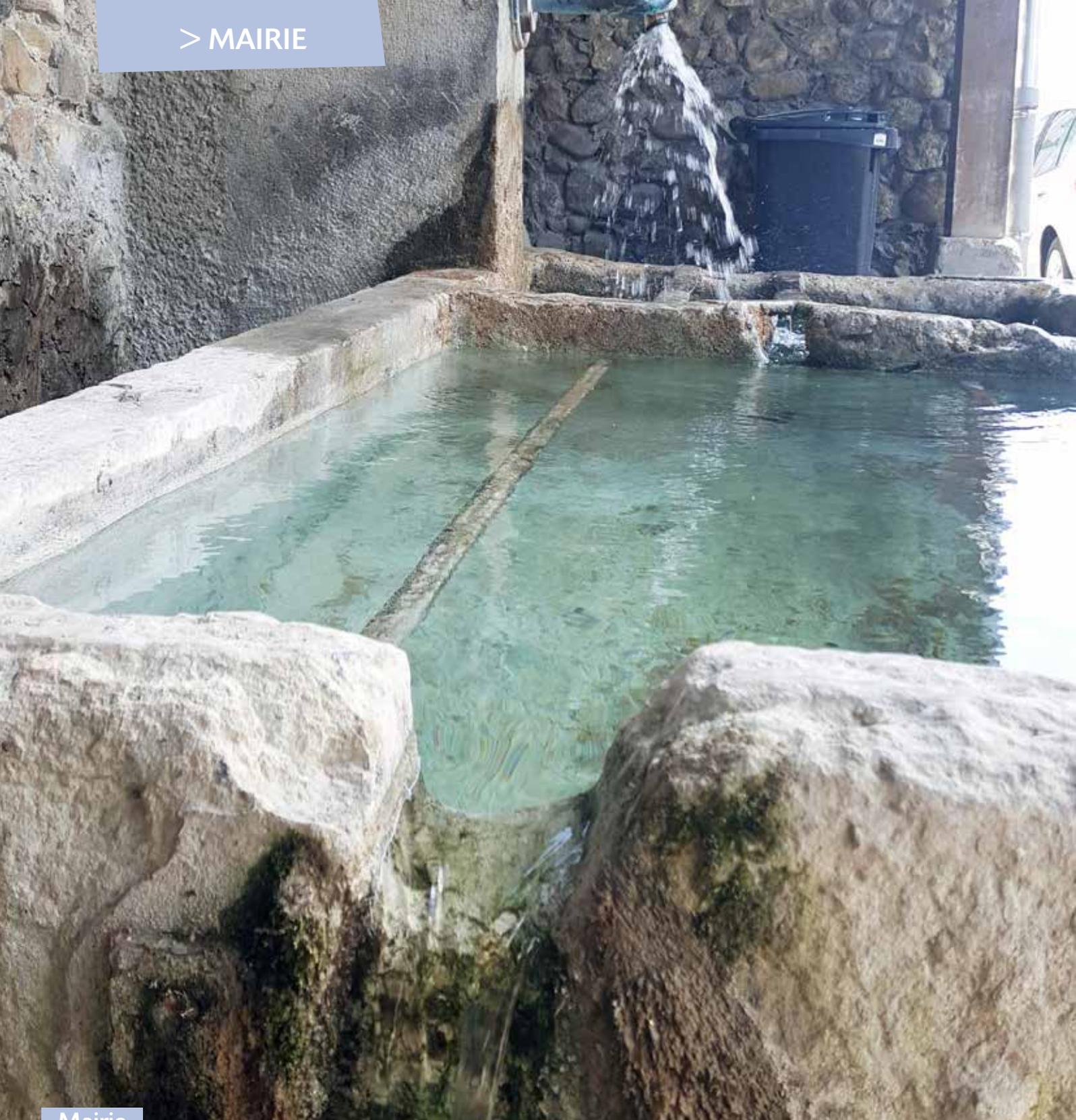
Toutefois, concernant les agriculteurs, la CCLG, la Chambre d'Agriculture et la DDT ont demandé à chaque Mairie de leur transmettre un bilan des dégâts sur leur exploitation. Les agriculteurs de la commune ont transmis ces éléments à la Mairie, qui a envoyé le bilan à la CCLG, le 10 juillet.

Une fois ces dégâts recensés au niveau du Département, les Services de l'État viendront sur le terrain pour constater et affiner le bilan.

Ensuite, une Commission départementale statuera puis un Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) proposera, le cas échéant, un arrêté ministériel de reconnaissance en calamité.

Les dédommagements pourront alors éventuellement être lancés.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site de la FFA :  
<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/grele-questions-reponses-sur-votre-assurance>.



Mairie

## Bel Acte citoyen

**/// Au quotidien, chacun d'entre nous peut exercer son sens civique et œuvrer pour le bien de tous, y compris par de petits gestes.**

Etre citoyen, ce n'est pas seulement voter ou participer à la vie de la cité.

Etre citoyen, c'est aussi s'investir solidairement pour la société, pour un "mieux-être" général.

Merci à Florence et Anthony, un couple de Buisseran, pour le nettoyage du bassin communal proche de chez eux, situé rue de Granges, ils se sont investis solidairement pour leur village, pour un « mieux être »

Bel été à tous

Christelle Carron  
*Adjointe au Maire*



UNIVERSITÉ  
INTERCOMMUNALE  
DU GRÉSIVAUDAN

## L'Université Intercommunale du Grésivaudan fête sa 10<sup>ème</sup> saison d'existence

/// Notre Université Populaire continue d'offrir « **Un savoir pour tous près de chez soi** » avec un programme toujours plus varié dans de nombreuses communes du Grésivaudan :

**49 cours, Arts-Lettres-Sciences, sont proposés dans 23 communes** du Grésivaudan avec la collaboration de **41 enseignants** provenant pour la plupart des Universités Régionales.

Ces cours s'adressent à tout le monde, sans examen d'entrée ni de contrôle. Le plaisir d'apprendre, dans une ambiance très conviviale, est partagé entre adhérents et enseignants très à l'écoute de leur public.

L'Université InterCommunale Grésivaudan propose également des conférences mensuelles gratuites dans différentes communes et collabore activement à chaque programme annuel des « Rendez-Vous de Belledonne » qui se déroulent sur le plateau de Belledonne avec des rencontres sur des thèmes variés mêlant conférences gesticulées, théâtre, sorties Géologie et Botanique ...

L'université InterCommunale Grésivaudan, édite aussi différents ouvrages d'enseignants et d'adhérents talentueux.

Ces ouvrages sont disponibles via l'adresse : [editions@uicg.fr](mailto:editions@uicg.fr) et dans les trois librairies partenaires du Grésivaudan à Pontcharra, Crolles et Alleverd.

Nous sommes également présents dans les salons du livres, les nombreux forums des associations et les marchés de Noël locaux.

En particulier vous pourrez nous rencontrer lors de la journée festive dédiée au livre, organisée par notre partenaire associatif local « Balade autour du livre » à La Buisserie le 29 septembre.

Cette saison 2019-2020, trois cours sont organisés sur la commune de La Buisserie :

« **Comprendre les conflits et les apaiser avec la communication Non Violente** » par Beate **BONGRAND**  
**5 séances le lundi de 18H30 à 20H00**

Vous trouvez que souvent la communication avec votre entourage est conflictuelle ?

Vous manquez souvent de mots justes ? Vous vous sentez souvent incompris(e) ?

Avec les outils pratiques et faciles à apprendre de La Communication Non Violente, vous pourrez expérimenter l'efficacité d'une communication apaisée.

« **Neurobiologie des émotions** » par Guy **TESTYLIER**  
**6 séances le mardi de 18H30 à 20H00**

Que sont les émotions ? A quoi servent-elles ?

Quels sont leurs liens avec la survie, l'adaptation, la mémoire, la communication ? ....

« **Comprendre l'information économique** » par Carime **AYATI**  
**12 séances le jeudi de 18H30 à 20H00**

L'information économique est omniprésente, le problème est qu'elle est souvent incomplète, partielle, insuffisante. L'objectif de ce cours est de présenter quelques notions de base indispensables pour décrypter l'information économique.

**De nombreux autres cours vous sont aussi proposés dans les communes voisines** : Pontcharra, Chapareillan, Le Cheylas, Goncelin, Le Touvet, Saint-Vincent-de-Mercuze, pour les plus proches.

Laissez-vous porter par la curiosité, venez découvrir le site [www.uicg.fr](http://www.uicg.fr) ainsi que les brochures 2019-2020 disponibles en mairie, dans les bibliothèques et librairies locales.

Un grand merci à la commune pour son accueil et la mise à disposition de la salle des Associations.



Association

## " Balade autour du livre " : Top départ pour la journée de la balade

/// L'association « Balade autour du livre » ne prend pas de vacances. Après le théâtre, les accueils d'auteurs pour les classes de CP à CM2, les cours de l'UICG, elle peaufine une journée balade en septembre, pleine de livres et de surprises !

### UN PETIT FLASH BACK

#### Théâtre

Les Théâtr'eux ont joué « Le béret de la tortue » de Jean Dell et Gérald Silbeyras à 7 reprises, de mars à juin, à La Buissière, La Terrasse, Crêts-en-Belledonne et Villard-Bonnot.

Après un succès mérité, ils repartent déjà sur une nouvelle pièce qu'ils joueront en novembre 2020, pour le plus grand plaisir de leurs fans.



#### Un auteur de BD et une comédienne de théâtre pour deux écoles

L'école de La Buissière et celle de Sainte-Marie-d'Alloix ont reçu deux auteurs différents pour aborder deux genres de la littérature, la Bande Dessinée, avec Nicolas Julo, le lundi 18 mars pour les CP, CE1 et CE2 et le Théâtre, le jeudi 23 mai, avec Claire Rengade pour les CM1 et CM2.

Les deux animations ont permis aux enfants de nos villages de côtoyer des personnalités de talent. Elles ont reçu d'immenses éloges et les élèves ont grandement apprécié de partager des moments intenses d'apprentissage et de rires avec les intervenants.



## EN PRÉPARATION

### La 17<sup>ème</sup> édition de la journée Balade autour du livre

Elle aura lieu, cette année, le dimanche 29 septembre, avec pour thème : les voyages. Autour de plus d'une vingtaine d'auteurs, dont Nicolas Julo pour la BD, Eric Tasset pour la fantasy, et bien d'autres pour le polar, l'édition jeunesse, la poésie, le roman, de nombreuses animations seront programmées.

Le concours de nouvelles littéraires a déjà été lancé. Gratuit, il est destiné uniquement aux résidents de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La date limite de dépôt des écrits est fixée au 2 septembre, avec remise des prix le jour de la balade, en présence des élus.

Outre la calligraphie avec « Jardin de plumes », la journée sera rythmée par « La P'tite ferme animée » sur le terrain près de l'église, un groupe de musique africaine « Terrya Foliba » dans les rues du village, et « Les Conteurs Joyeux » sous le chapiteau. La calèche portera encore et toujours les visiteurs de stand en stand.

Et bien sûr, tartines, crêpes, gaufres, pâtisseries et boissons accueilleront les gourmands pour une petite pause.

### Les cours de l'UICG reprindront en septembre

L'Université Intercommunale du Grésivaudan, partenaire de l'association à La Buissière, sera de retour avec trois cours à La Buissière :

- «**Neurologie des émotions**», le mardi de 18h30 à 20h.
- «**Comprendre les conflits et les apaiser avec la Communication Non Violente**», le lundi de 18h30 à 20h.
- «**Comprendre l'information économique**», le Jeudi de 18h30 à 20h.

*Pour tout renseignement concernant l'inscription, consulter le site [www.uicg.fr](http://www.uicg.fr)*

## TOUTE L'ANNÉE

« Livres en balade », avec ses échanges de romans en libre circulation. Les lieux dédiés à ces échanges sont très prisés par la population de la vallée. Les retours positifs réchauffent le cœur des bénévoles engagés dans cette mission.

L'association « Balade autour du livre » remercie toutes les personnes qui donnent de leur temps pour que continue la belle aventure du livre dans nos villages.

————— Pour tout renseignement complémentaire, [baladeautourdulivre38530@gmail.com](mailto:baladeautourdulivre38530@gmail.com) —————





Association

## Loisirs et Sports : Saison 2019 -2020

Chers habitants de La Buissière,

L'assemblée générale extraordinaire de l'association s'est tenue le 22 Mai 2019 et il nous manque des personnes pour permettre à l'association de se maintenir la saison prochaine.

Pour rappel, l'association existe depuis 1994, elle a mis en place au gré des années des activités de qualité à des prix abordables, le budget de l'association est sain.

L'arrêt de l'association aura pour conséquences :

**des contraintes supplémentaires** : se déplacer pour faire des activités

• **des coûts supplémentaires** (la danse à Pontcharra coûte 200 euros pour 120 à 135 euros avec Loisirs et sports, avec la même intervenante)

• **certaines activités n'existent pas ailleurs** : l'éveil gym pour les 3 à 5 ans, les cours de Pilates en proximité

Vous vous demandez certainement quel engagement est nécessaire ?

Une réunion par trimestre peut suffire pour faire fonctionner l'association, la trésorerie demande quelques heures dans l'année, la partie administrative requiert 3 à 4 heures en début d'année scolaire, des connaissances informatiques de base suffisent également pour ce travail administratif et comptable.

Alors, aujourd'hui il est temps de se mobiliser pour le maintien de l'association qui contribue également à l'animation dans le village !

Nous vous demandons de nous contacter d'ici la fin du mois de juillet pour vous renseigner, vous manifester si vous souhaitez contribuer au maintien de l'association :

**Franckie THUILLIER** au 04 76 45 85 34  
contact.loisirs et sports @gmail

# DÉAMBUL' *Action*

UNE MATINÉE ENTRE GÉNÉRATIONS  
POUR LEVER LE TABOU SUR LE DÉAMBULATEUR !



OUVERT  
À TOUS

**SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019**  
**ESPACE PAUL JARGOT / CROLLES**

**9H30 / ACCUEIL GOURMAND**

**10H / CONFÉRENCE** SUR LA PRÉVENTION DES CHUTES

**11H / DÉAMBULATION** AU RYTHME DE LA BATUCADA



*De juin à septembre*



Pour votre confort  
apportez  
un siège pliant !

*C'est gratuit et c'est à la tombée de la nuit !*

Plus d'informations en mairies,  
sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)  
et [www.espace-aragon.fr](http://www.espace-aragon.fr)

[espace]  
**ARAGON**



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes



Informations

# A noter dans vos agendas

**Cin'étoile** avec le film « l'école buissonnière » : **Lundi 26 août au soir** sur le terrain de foot

**Repas des séniors** : **Dimanche 8 décembre** à la salle des fêtes

**Pot des nouveaux habitants** : **Samedi 21 septembre à 11h** à la salle des fêtes

**Goûter de Noël** des enfants : **Samedi 14 décembre** à la salle des fêtes **à partir de 15h jusqu'à 17h** suivi d'un spectacle à la salle des fêtes de Sainte Marie D'Alloix

**Cérémonie** du 11 novembre : **Lundi 11 novembre** devant le monument aux morts (heure à définir)

## MAIRIE DE LA BUISSIÈRE

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Le matin de **8 à 12 h** du **LUNDI** au **VENDREDI**  
L'après midi de **16 à 18 h** le **LUNDI** et le **VENDREDI**

comunelabuissiere@orange.fr  
04 76 97 32 13

**www.mairie-la-buissiere.fr**

## LES HORAIRES DES DECHETTERIES

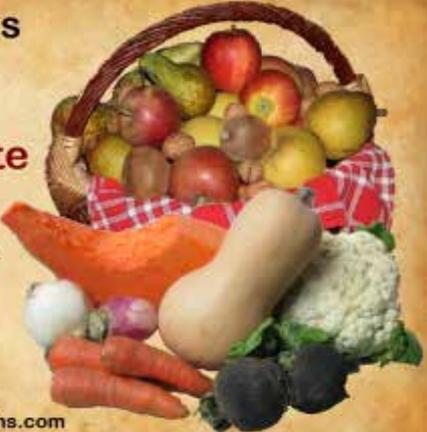
Déchetterie	Adresse	Horaires d'ouverture	Contact
Le Cheylas	Route de la Buissière 38570 Le Cheylas	Lundi : 14h à 18h (19h en été) Mardi, Jeudi : de 8h à 12h Samedi : de 8h à 12h et 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA ( Syndicat Intercommunal du Bréda et de la combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 <a href="mailto:ambassadeur.sibreca@orange.fr">ambassadeur.sibreca@orange.fr</a>
Pontcharra	ZI de pré Brun 38530 Pontcharra	Mardi et Jeudi : de 14h à 18h (19h en été) Lundi, mercredi, vendredi et samedi : dec 8h à 12h et 14h à 18h (19h en été)	SIBRECSA ( Syndicat Intercommunal du Bréda et de la combe de Savoie) Tél. 04 76 97 19 52 <a href="mailto:ambassadeur.sibreca@orange.fr">ambassadeur.sibreca@orange.fr</a>

# Nos artisans, commerçants et producteurs ...

**Les Fruits des Dauphins**

**Vente directe**

Fruits, Noix,  
Légumes, Jus...



446. Rue De Granges  
38530 La Buisnière  
Tel : 04 76 08 55 33  
www.lesfruitsdesdauphins.com



**BATTERIES 38**

ESPACE EMERAUDE - RD 1090  
04.76.99.20.02 - [pontcharra@batteries38.com](mailto:pontcharra@batteries38.com)  
siret : 41237690700041

**CARRON Thierry**

**Maçonnerie - Terrassement  
T P - Rénovation**



Tél / Fax 04 76 97 60 83  
Port. 06 09 55 25 83  
[sarl.carronthierry@orange.fr](mailto:sarl.carronthierry@orange.fr)  
73 route du Boissieu  
38530 La Buisnière

*Les fruits & légumes  
de chez nous*



*Les Vergers de  
la Peyrat*

*Vente Directe à la Ferme  
EARL des Acacias  
La Peyrat, RD 1090, n°139  
38530 La Buisnière  
04 76 08 56 59*

*Alain, Danielle et Guillaume GRANGE*  
[contact@lesvergersdelapeyrat.fr](mailto:contact@lesvergersdelapeyrat.fr)  
[www.lesvergersdelapeyrat.fr](http://www.lesvergersdelapeyrat.fr)

**Scierie MOSCA**



BOIS DE CHARPENTE  
BOIS DE CHAUFFAGE

Route du Chatelard  
LA BUISSIÈRE  
[scieriemosca@gmail.com](mailto:scieriemosca@gmail.com)

Tél : 04 76 97 61 95  
Fax : 04 76 68 31 77  
[www.scieriemosca.fr](http://www.scieriemosca.fr)



Les Charpentes Du Granier  
Maison DURIF depuis 1931  
[phdurif@wanadoo.fr](mailto:phdurif@wanadoo.fr)

Mr Durif  
charpente couverture zinguerie  
ossature bois,

06 08 57 01 04  
222 Chemin de Cognin  
38530 La Buisnière

**PONTCHARRA AUTOMOBILES**  
RN 90  
04.76.97.86.70

**ANNE SO TRAITEUR**  
2545 RN90 Batiment le chaos  
06.61.92.94.03  
[annesophiecoquand@yahoo.fr](mailto:annesophiecoquand@yahoo.fr)

**GRÉSINOIX**  
105 Chemin Clos  
04.76.92.37.45  
[gresinoix@gmail.com](mailto:gresinoix@gmail.com)

**AFFÛTAGE LAPIERRE**  
561 rue du Château Daupin  
04.76.08.49.22 / 06.80.08.76.84  
[veronique.lapierre38@orange.fr](mailto:veronique.lapierre38@orange.fr)

**GITE « LE BOISSIEU »** Gite de France Isère  
10 place Denis Salvaing de Boissieu 38530 La Buisnière  
04.76.08.49.19  
[gilbert.charvet0666@orange.fr](mailto:gilbert.charvet0666@orange.fr)

**LA GRANGE DU BOISSIEU**  
**EXPOSITIONS D'ART CONTEMPORAIN**  
Place Denis Salvaing de Boissieu, Le Boissieu  
[info@lagrangeduboisieu.fr](mailto:info@lagrangeduboisieu.fr)